

BAREME EN VIGUEUR à partir du 1er JANVIER 2022

TRANSACTION DE BIENS IMMOBILIERS

PRIX de VENTE	HONORAIRES TTC (2) EUROS *	T.V.A. 20% EUROS	HONO HT EUROS (1)
De 0 à 75 999 euros	6000 € maximum	1 000,00	5 000,00
De 76 000 à 133 000 euros	8000 € maximum	1 333,34	6 666,66
Et au-delà de 133 000 euros	6 % TTC maximum sur le prix de vente		

TRANSACTION DE GARAGES

	HONORAIRES TTC (2) EUROS *	T.V.A. 20% EUROS	HONO HT EUROS (1)
FORFAIT	1500 € maximum	250,00	1 250,00

TRANSACTION DE TERRAINS

PRIX de VENTE	HONORAIRES TTC (2) EUROS *	T.V.A. 20% EUROS	HONO HT EUROS (1)
De 0 à 149 999 euros	15 000 € maximum	2 500,00	12 500,00
De 150 000 à 250 000 euros	20 000 € maximum	3 333,33	16 666,67
Et au-delà de 250 000 euros	8 % TTC maximum sur le prix de vente		

(1) TVA au taux en vigueur; (2) variable en fonction du taux de TVA

* Honoraires à la charge des vendeurs. Sauf accord entre les parties et cas exceptionnels tels que succession (barème en agence).



